

COULOM (Jean), minutes 1692, Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3E 21875, p. 364, PH/JCHR/5950

Esquies, Esquie compte et debte,

15 juin 1692, Villemur, Anthoine & Jean Esquié frères, fils et héritiers de feu Jean Esquié (décédé avant sa fille Jeanne) et Anne Faure, habitants du masage de Sainte-Rafine et Guillaume Esquié, tisserand, fils de Pierre, habitant Villemur, mari & maître des biens d'Anne Fayet, fille et héritière de feu Pierre Fayet et feu Jeanne Esquié, icelle Jeanne Esquié, fille desdits feu Jean Esquié & Anne Faure. Contrat de mariage de feu Pierre Fayet & Jeanne Esquié retenu par Timbal, notaire de Villemur, le 11 avril 1671. Ledit feu Jean Esquié a payé certaine somme à Gaspard Pendaries, tuteur de ladite Anne Fayet (quittance, minutes Boyé, notaire de Villemur, 18 novembre 1686.) Lesdits Esquié frères assignés par Margueritte Viguiere veuve Jean Fayet & Marthe Timballe veuve Jean Fayet, habitants du Terme pour 60 livres prêtées par ladite feu Esquié à son feu père, Guillaume Esquié prenant fait & cause pour eux. Compte entre les frères Esquié & Guillaume Esquié, minutes Coulom, Villemur, 31 juillet 1690. Cancellation : 7 septembre 1692 & un acte du 27 octobre 1696.